



**HAL**  
open science

## Santé, Sciences Biologiques, Molécules Bioactives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Santé, Sciences Biologiques, Molécules Bioactives. 2017, Université confédérale Leonard de Vinci, Université de Limoges, Université de Poitiers. hceres-02029810

**HAL Id: hceres-02029810**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029810>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### École doctorale Sciences biologiques et Santé

Université confédérale Léonard de Vinci  
Université de Poitiers  
Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Muriel Umbhauer, présidente

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Muriel UMBHAUER, Université Pierre et Marie Curie

Experts :

M. Marc BOUVY, Université de Montpellier

Mme Esther DALKO, Aix-Marseille Université

M. Loïc LABROUSSE, Université Pierre et Marie Curie

M. Michael SCHUMACHER, Université Paris-Saclay

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé en février 2017  
et d'une visite de l'ED en mai 2017

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *BioSanté* (ED n° 524) est une ED thématique des sciences du vivant dans les domaines de la biologie cellulaire, de la génétique, de la physiologie et physiopathologie, couvrant à la fois des aspects fondamentaux et plus appliqués liés à la thérapeutique et aux études pré-cliniques. L'ED *BioSanté* est portée depuis 2016 par la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université Confédérale Léonard de Vinci (ComUE-UCLdV), qui a succédé au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) *Limousin-Poitou-Charentes*. Pour le prochain contrat quinquennal, cette ED sera renommée *Sciences Biologiques et Santé*.

Cette ED s'appuie sur les structures/laboratoires de recherche des universités de Limoges et de Poitiers ayant une activité de recherche dans le domaine de la Biologie et de la Santé (seize unités de recherche (UR) dont huit unités mixtes de recherche (UMR), sept équipes d'accueil (EA), une équipe universitaire et deux centres d'investigation clinique(CIC)). Ces UR appartiennent à différentes structures fédératives comme la Fédération de Recherche en Infectiologie, la Fédération en Neurosciences et deux d'entre elles appartiennent à la Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU) SuPorT en Transplantation.

L'ED *BioSanté* est adossée à deux collèges doctoraux « de site », l'un à Limoges et l'autre à Poitiers, ayant chacun leur propre mode de fonctionnement. Chaque collège doctoral mutualise une part importante de la gestion administrative et de la formation doctorale entre les différentes ED présentes sur le site. Le potentiel d'encadrement est de 165 chercheurs et enseignants-chercheurs, titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches (HDR). Il contribue actuellement à la formation d'environ 135 doctorants se répartissant de manière équilibrée entre les deux sites, dont 22 % de doctorants ayant un diplôme d'accès au doctorat d'une université située à l'étranger et 23 % de salariés (essentiellement des praticiens hospitaliers), créant un flux de 30 à 40 thèses soutenues chaque année.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école doctorale

L'ED *BioSanté* est dirigée par un directeur assisté d'un directeur adjoint, respectivement rattachés à l'Université de Limoges et de Poitiers. La direction s'appuie sur un Conseil dont la composition sera prochainement mise en conformité avec l'Arrêté du 25 mai 2016. Le Bureau (qui s'apparente plutôt à une équipe de direction), constitué des directeurs et des deux responsables administratives de chaque site, prépare les réunions du Conseil. Ces réunions ont lieu au moins deux fois par an en alternance sur chaque site (et parfois en visioconférence). La transmission des comptes-rendus limitée aux membres du Conseil est un frein à la diffusion des informations auprès des doctorants et des encadrants. Un absentéisme marqué des membres extérieurs constitue aussi une entrave au développement des interactions de l'ED avec le monde socio-économique. Les UR sont associées au fonctionnement de l'ED à travers leur participation au Conseil, au recrutement des doctorants sur des sujets qu'elles proposent, aux comités de suivi et à l'organisation de formations thématiques. Il serait souhaitable que les directions d'UR soient à l'avenir destinataires des comptes-rendus et de toute autre information liée au fonctionnement de l'ED.

A Limoges et à Poitiers, les locaux ainsi que le personnel de gestion administratif sont partagés avec d'autres écoles doctorales, témoignant d'une forte mutualisation des moyens sur chaque site. Aucun budget détaillé n'a été présenté, l'ED ne semble pas avoir de vision claire du budget global dont elle dispose, ce qui paraît être un frein pour son autonomie de gestion et donc de politique doctorale.

La diffusion de l'information se fait principalement *via* des sites web (pour l'ED et chaque collège doctoral) et l'utilisation de listes de diffusion. Au moment de la visite, le site web de l'ED *BioSanté* était très incomplet et uniquement en français. Hébergé par l'Université de Poitiers, ce site web n'a pas la visibilité souhaitée et n'est que peu utilisé par les doctorants, comme ces derniers l'ont exprimé lors de l'entretien avec le comité HCERES. Sur chaque site, une journée de rentrée des doctorants est organisée de manière conjointe avec les collèges doctoraux. Elle permet de diffuser des informations sur le déroulement de la thèse, l'offre de formation et le fonctionnement de l'ED. Une charte de doctorat (non fournie dans les documents), commune à toutes les écoles doctorales de la ComUE UCLdV, est signée au moment de l'inscription. La rédaction d'un règlement intérieur, prenant en compte les caractéristiques de l'ED *BioSanté*, permettrait de clarifier le fonctionnement global de l'école auprès de tous ses usagers.

Les procédures de recrutements des doctorants varient en fonction du site et du type de financement. Les contrats doctoraux des établissements ainsi que ceux des Régions Limousin et Poitou-Charentes sont fléchés sur des sujets de thèse selon la politique scientifique propre à chaque site. L'ED n'intervient que marginalement dans ce fléchage mais valide les projets de thèse en s'assurant de leur diffusion *via* différents canaux (site web de l'ED, site de l'Association Bernard Gregory). Pour chaque projet de thèse, les candidats pré-sélectionnés sont auditionnés par un jury *ad hoc* de composition variable et comprenant le directeur de thèse. La composition des jurys mériterait d'être clairement précisée ainsi que les modes de sélection et critères retenus pour une meilleure transparence du processus. Il serait souhaitable que ces procédures soient communes à l'échelle de l'ED.

En termes de financement de thèse, l'ED *BioSanté* demande un minimum de 900 euros par mois, avec un appel aux UR si besoin pour compléter. Ce montant est bien inférieur au seuil de pauvreté en vigueur en France (1008 euros/mois). Il serait souhaitable que la future ED exige ce seuil minima sur toute la durée de la thèse. Actuellement, l'ED exige un financement pour une inscription en 4<sup>ème</sup> année mais reconnaît que lorsque la thèse est soutenue en fin d'année civile, une prolongation de financement n'est pas toujours effective. Hormis les contrats doctoraux des établissements et de la Région qui contribuent à hauteur d'environ 15 supports par an, les autres types de financements ne sont pas chiffrés dans le dossier fourni pour l'évaluation. De part sa composante médicale, l'ED *BioSanté* accueille de nombreux salariés praticiens hospitaliers, internes en médecine ou pharmacie et assistants hospitalo-universitaires (21 % des doctorants). Une attention particulière est accordée par la direction de l'ED au suivi de la durée de la thèse pour ce type de profils.

Les critères de soutenance sont clairement énoncés : avoir publié en 1<sup>er</sup> auteur un article dans une revue internationale à comité de lecture (ou être co-auteur d'un brevet), avoir validé le plan de formation, avoir participé à un congrès international. Si l'article n'est que soumis, l'ED désigne un troisième rapporteur pour examiner la thèse. Des dérogations sont accordées sur demande motivée uniquement si un financement est identifié (900 euros minimum par mois).

L'ED *BioSanté* se caractérise par une très bonne attractivité au niveau national (43 % des doctorants inscrits en 2016 ont obtenu leur master dans un établissement en France autre que ceux de Limoges et Poitiers). Elle attire également des étudiants étrangers (22 % des doctorants inscrits en 2016 sont diplômés d'un établissement situé à l'étranger) mais le nombre de cotutelles reste très modeste (six cotutelles sur 135 inscrits). A travers l'action des collèges doctoraux de site, les doctorants de l'ED peuvent bénéficier d'un soutien à la mobilité internationale. Des aides financières pour participer à des congrès internationaux ou pour effectuer des missions dans un laboratoire à l'étranger sont proposées aux doctorants qui apprécient cette opportunité.

Les collèges doctoraux de site organisent annuellement des événements pour les ED (concours *Ma Thèse en 180 secondes*, cérémonie de remise des diplômes), entreprennent l'harmonisation des procédures administratives (charte du doctorat) et proposent un appui à la formation des doctorants par des formations transversales dites « professionnalisantes ». Toutefois, leurs missions et leur fonctionnement ne sont pas harmonisés entre les deux sites, ce qui ne facilite pas la lisibilité et la compréhension des procédures pour les doctorants. Selon les doctorants auditionnés par le comité HCERES, ce manque d'homogénéité de procédures entre les sites constitue un obstacle au développement du sentiment d'appartenance à l'ED.

- Encadrement et formation des doctorants

La politique d'encadrement de l'ED *BioSanté* est clairement définie avec un taux maximum autorisé de deux doctorants par HDR (ou 300 % dans le cas de co-encadrements), compatible avec un encadrement de qualité. Le potentiel d'encadrement s'inscrit dans une bonne dynamique avec une progression de 14 % au cours du contrat. Les co-encadrements par des chercheurs et enseignants-chercheurs non HDR sont fortement encouragés pour qu'ils puissent prétendre à soutenir leur HDR. La durée moyenne de thèse pour les doctorants contractuels est relativement (43 mois) mais elle reste maîtrisée pour les doctorants exerçant une activité hospitalière en parallèle de leur thèse, ne dépassant pas les 5 ans à quelques exceptions près justifiées.

Les doctorants doivent valider 90 heures de formation au cours de leur doctorat. Ils ont à leur disposition *i)* des formations professionnelles (coordonnées par les collèges doctoraux), *ii)* des formations scientifiques spécialisées (gérées par les UR), généralement pointues dans un domaine particulier) et *iii)* des formations thématiques sur des thèmes fédérateurs (le plus souvent sous forme de séminaires résidentiels gérés par les UR rattachées à l'ED). Les doctorants sont encouragés à suivre des formations à l'extérieur qui peuvent être validées après acceptation du directeur de thèse et du directeur de l'ED. L'entretien avec les doctorants a révélé qu'ils appréciaient particulièrement le séminaire résidentiel thématique mais regrettaient le choix trop restreint et le non renouvellement des formations scientifiques spécialisées. Ils se questionnent également sur la prise en compte de leur évaluation des formations dans la politique de l'offre. Le catalogue de formations transversales n'est disponible que sur le site de Limoges, absent à Poitiers.

Des journées scientifiques organisées par les UR permettent aux doctorants de présenter leurs activités de recherche, et aussi de pouvoir assister à différents séminaires scientifiques. L'ED n'organise pas de Journées des doctorants mais a récemment fait évoluer le contour d'un séminaire thématique dans ce sens. Un événement fédérateur d'animation scientifique au cours duquel les doctorants de l'ED présenteront leurs travaux permettrait à tous les doctorants de se retrouver et d'échanger, quels que soient leur site et leur année de thèse. Il faudra s'assurer que l'ED *BioSanté* dispose des moyens financiers pour planifier cette action et impliquer les doctorants dans l'organisation. La participation à ces journées ne devra toutefois pas se substituer au suivi de formations thématiques.

L'ED *BioSanté* a mis en place un dispositif de suivi de thèse en trois étapes. En fin de 1<sup>ère</sup> année, les doctorants envoient un rapport écrit à l'ED, signé par le directeur de thèse, décrivant l'état d'avancement des travaux et les formations suivies. En fin de 2<sup>ème</sup> année, un comité de suivi composé d'au moins trois personnes (mode de nomination non définie dans le dossier fourni) est mis en place. Chaque comité rencontre le doctorant et le directeur de thèse (ensemble puis séparément) afin d'établir un bilan et planifier la fin de thèse. En 3<sup>ème</sup> année, des rencontres sont organisées entre chaque doctorant, son directeur de thèse et la direction de l'ED. Le dispositif actuel ne prévoit pas de rencontre en 1<sup>ère</sup> année alors qu'il est essentiel de pouvoir détecter précocement d'éventuelles difficultés. Pour améliorer le suivi des doctorants, la future direction de l'ED devrait donc mettre en place des comités de suivi dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. La composition du comité devrait être précisée en veillant à ce qu'au moins un membre extérieur au laboratoire soit présent et en excluant la direction de thèse, au moins pour le comité de suivi individuel (CSI) pour la réinscription en 3<sup>ème</sup> (et au-delà) comme le précise l'Arrêté du 25 mai 2016. La direction de l'ED gère les éventuels conflits en s'appuyant sur la présence d'un conseiller formé aux techniques de médiation au sein de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED) et en relation étroite avec la médecine universitaire et l'assistante sociale.

Les doctorants de l'ED auditionnés par le comité HCERES lors de la visite ne ressentent pas leur appartenance à une école. Ils apprécient la disponibilité des gestionnaires et de la direction mais semblent considérer l'ED uniquement comme une structure administrative (comme un guichet) et non d'accompagnement tout au long de leur doctorat. Ils ont également émis le souhait d'une plus forte implication de leur part dans le fonctionnement de leur ED à tous les niveaux, notamment dans l'animation scientifique. C'est d'ailleurs sous leur impulsion que le séminaire thématique a récemment évolué, avec une satisfaction affichée des doctorants, de la direction de l'ED et de celle de la ComUE.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le bilan d'insertion des docteurs de l'ED *BioSanté* n'est pas détaillé, ni analysé dans le dossier fourni et ne l'a pas été lors de la présentation orale devant le comité de visite. Au final, le site de Limoges ne peut présenter une exploitation de données que sur dix retours en trois ans, ce qui est très insuffisant. Il est mentionné que des enquêtes annuelles sont réalisées à 3 ans, en utilisant une adresse attribuée aux doctorants en début de thèse et qui reste active cinq ans après

l'obtention du diplôme. Une majorité des répondants sont en contrat post-doctoral. La mise en place d'un système d'enquêtes performant devrait clairement être une priorité pour la future ED.

De manière générale, les liens de l'ED avec les entreprises sont très ténus. Le comité HCERES a noté que les doctorants avaient une vision assez pessimiste -et pas forcément réaliste- de leur poursuite de carrière, en partie due par un manque d'informations. Des initiatives telles que la manifestation annuelle « Elargir le champ des possibles » du collège doctoral de Limoges ou encore la mise en place de rencontres périodiques entre doctorants et entreprises, pourraient être développées.

### Autoévaluation et projet :

Les établissements n'ont pas mis en place de procédure interne d'autoévaluation. Durant la visite, le bilan de l'ED a été présentée par la directrice en poste jusqu'en septembre 2016, et le projet par l'actuel directeur qui lui a succédé. Le comité HCERES a apprécié l'exposé de la directrice qui a présenté un bilan critique circonstancié du fonctionnement de l'ED. Cet exposé a utilement complété le dossier fourni qui contenait peu de données chiffrées. Ces données sont pourtant importantes car elles permettent à l'ED de maîtriser son bilan, de pouvoir en communiquer les principaux éléments et constituent un élément de pilotage pour définir le projet.

Portée par la ComUE-UCLdV, l'Université de Poitiers et celle de Limoges, la future ED renommée *Sciences Biologiques et Santé*, maintiendra la formation doctorale sur les deux sites. Son périmètre scientifique sera sensiblement identique à celui de l'actuelle *EDBioSanté* ». Cette école sera adossée à huit structures et laboratoires de recherche sur le site de Poitiers (trois UMR INSERM, trois EA, une équipe de recherche labellisée CNRS, un CIC plurithématique) et neuf sur le site de Limoges (trois UMR INSERM, une UMR INRA, une UMR CNRS, quatre EA) dont une UMR INSERM en neuroépidémiologie qui n'était pas inscrite au précédent contrat.

La future direction souhaite se doter d'un règlement intérieur qui permettra, notamment, d'harmoniser les procédures sur les deux sites. Le Conseil de l'ED sera recomposé de manière à être en conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016 et se réunira deux à trois fois par an. La proposition qui est faite de créer des bureaux « de site » au sein de chaque établissement risque d'affaiblir la visibilité et la cohérence de la gouvernance de l'ED. Des efforts seront fournis pour améliorer les moyens de communication et la diffusion des informations sur les deux sites (site web unique revisité, journée de rentrée commune, fil RSS, groupe *Facebook*, *Twitter*, annuaire des doctorants et des docteurs).

Une politique claire de financement de thèse est annoncée avec un montant minimum requis de 900 euros/mois, ce qui est jugé par le comité HCERES encore très insuffisant. L'ED *Sciences Biologiques et Santé* prévoit d'organiser l'audition de 2-3 candidats pour chaque sujet bénéficiant d'un contrat doctoral géré par l'école mais n'a pas opté pour un concours commun. Cette dernière procédure revêt pourtant de nombreux avantages : lisibilité et transparence, égalité de traitement des candidats, développement d'un sentiment d'appartenance des doctorants pour leur ED. Pour les autres recrutements (sur sujets financés par les laboratoires, les associations caritatives, etc.), il est prévu un simple examen du dossier de candidature. Il conviendra d'explicitier clairement les critères évalués et si nécessaire d'auditionner les candidats. Les comités de suivi au cours du doctorat devront être en conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016, avec la mise en place d'un CSI dont la composition ne comporte pas la direction. Le comité HCERES encourage la direction de la future ED à prévoir systématiquement un entretien avec chaque doctorant dès la 1<sup>ère</sup> année de thèse.

L'ED *Sciences Biologiques et Santé* poursuivra ses efforts en matière de mobilité à l'international en concertation avec les collèges doctoraux en octroyant des bourses de mobilité. Chaque année, l'ED organisera un événement majeur d'animation scientifique qui permettra aux doctorants de présenter leurs travaux sous forme de poster ou de communication orale. L'ED invitera les doctorants à élaborer un inventaire évolutif de leurs compétences acquises pendant le doctorat sous la forme d'un portfolio. L'application AMETHIS sera utilisée pour le suivi des docteurs et un annuaire des docteurs sera tenu à jour.



## Appréciation globale :

L'ED *BioSanté* s'appuie sur un ensemble cohérent de laboratoires, impliqués dans le fonctionnement de l'école, qui regroupe les forces en Biologie et Santé des Universités de Limoges et de Poitiers. Elle a su acquérir une certaine visibilité comme en témoigne son attractivité au niveau national mais doit encore progresser dans ce domaine à l'international. La politique active d'incitation à la mobilité sortante à travers des aides financières pour participer à des congrès ou effectuer un séjour court dans un laboratoire à l'étranger devra être poursuivie. L'ED bénéficie d'un personnel de gestion et d'une équipe de direction disponibles travaillant dans un contexte structurel complexe, avec deux collèges doctoraux de site. L'ED entretient des relations étroites avec ces deux collèges doctoraux mais doit faire face à des politiques et procédures différentes qui impactent négativement la lisibilité du fonctionnement de l'ED et entrave le développement d'un sentiment d'appartenance des doctorants. L'ED ne semble pas avoir une bonne visibilité sur le budget dont elle dispose, ce qui constitue un frein aux actions qu'elles pourraient mettre en place. Les disparités entre les deux sites sont nombreuses, notamment en terme de politique de répartition des contrats doctoraux, de modalités de recrutement, et d'offre de formation. L'absence de concours général annuel pour l'attribution des contrats doctoraux d'établissement avec des procédures claires, affichées et gérées par l'ED (et non au sein des unités de recherche de rattachement) est dommageable au bon fonctionnement de l'école ; ces disparités avaient déjà été notées lors de la précédente évaluation par l'AERES. Hormis l'établissement d'une Charte du doctorat commune au sein de la ComUE UCLdV, force est de constater que peu de progrès ont été faits en terme d'harmonisation des procédures, et le projet présenté n'augure pas d'amélioration notable malgré une volonté affichée de la direction d'œuvrer en ce sens. En termes de communication, la mise en place d'un site web bilingue français/anglais clairement identifié sur un espace commun aux huit ED de la ComUE permettrait une meilleure diffusion des informations et apporterait une meilleure visibilité. L'ED a mis en place un dispositif de suivi des doctorants qui mérite d'évoluer pour atteindre pleinement les objectifs visés (cadrage de la composition du comité de suivi, réunion dès la 1<sup>ère</sup> année).

L'implication des doctorants dans la vie de l'ED est encore à développer. Les doctorants doivent continuer à être force de propositions, comme ils l'ont récemment été pour l'organisation du séminaire thématique. Leur contribution à l'élaboration de l'offre de formations, qu'ils ne trouvent pas suffisamment étoffée, est à encourager. Le regroupement des associations de doctorants devrait permettre de structurer leurs actions, d'améliorer la communication, de favoriser les échanges entre tous les doctorants, indépendamment de leur site. Le suivi des docteurs est quant à lui nettement insuffisant, ce qui ne permet pas d'informer les doctorants sur les possibilités de poursuite de carrière, et prive l'ED d'un outil précieux de pilotage.

## Points forts :

- Disponibilité de la direction de l'ED et des gestionnaires.
- Existence d'un séminaire thématique dont le contour a récemment évolué sous l'impulsion des doctorants.
- Soutien à la mobilité des doctorants.
- Augmentation du potentiel d'encadrement.
- Bonne attractivité au niveau national.

## Points faibles :

- Hétérogénéité de fonctionnement de l'ED entre les sites de Limoges et Poitiers, ce qui se traduit notamment par un manque d'appartenance des doctorants à leur ED.
- Modalités de recrutement qui n'impliquent pas assez l'ED et seuil de financement nettement insuffisant.
- Modalités de suivi des doctorants qui ne sont pas totalement satisfaisantes.
- Manque de données chiffrées qui prive l'ED d'outils de pilotage, avec en particulier un dispositif insuffisant de suivi de l'insertion des docteurs.

- Dispositif de communication (site web) nettement perfectible et diffusion trop limitée des comptes-rendus des réunions du Conseil de l'ED.
- Manque d'implication des doctorants dans le fonctionnement global de leur ED.
- Absence de budget propre à l'ED qui se traduit par un manque d'autonomie pour appliquer une politique d'ED.
- Offre de formation thématique insuffisamment étoffée.
- Attractivité internationale encore limitée.

## Recommandations pour l'établissement

La ComUE Université Confédérale Léonard de Vinci et les deux universités qu'elle regroupe devraient œuvrer ensemble à l'harmonisation des procédures liées au doctorat, au-delà de la mise en place d'une Charte de doctorat commune, et à la mutualisation de l'offre de formations transversales. Cette harmonisation mériterait d'être lisible en termes de mise en place de procédures liées à l'arrêté du 25 mai 2016, notamment sur la politique d'admission des doctorants fondée sur des critères explicites et publics, la Convention de formation, les comités de suivi individuel, la formation sur l'éthique et l'intégrité scientifique, et la formation des encadrants. Ces efforts sont indispensables pour que la future ED *Sciences Biologiques et Santé* puisse coordonner efficacement et en toute transparence ses actions entre les sites de Poitiers et de Limoges.

Pour instaurer un seuil de financement garantissant un revenu minimum à ses doctorants (cf. seuil de pauvreté), la future ED, comme les autres ED du site, est confrontée à des verrous juridiques ou budgétaires qui devraient pouvoir être levés en mobilisant les services compétents de la ComUE et des universités.

Pour créer une dynamique au sein de l'ED et atténuer la barrière géographique entre les deux sites, des événements (Journée des doctorants, Doctoriales, etc...) regroupant les doctorants des deux sites devraient être organisés pour qu'ils reconnaissent leur appartenance à une structure doctorale de qualité. La direction de l'ED devrait également proposer une offre de formation plus étoffée en impliquant les doctorants et leurs représentants élus pour connaître leur réel besoin de formations spécifiques et thématiques.

Malgré un tissu socio-économique peu développé par rapport à d'autres régions, les établissements devraient fortement soutenir les actions d'ouverture vers les entreprises locales et favoriser les rencontres périodiques entre le monde universitaire et celui des entreprises.

# Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE  
LÉONARD DE VINCI



Université  
de Limoges



Université  
de Poitiers



## ***Réponse institutionnelle des établissements à l'évaluation HCERES des écoles doctorales de l'UCLdV***

Les Présidents et Directeurs de l'Université Confédérale Léonard de Vinci et ses établissements membres remercient le HCERES ainsi que les membres des comités de visite pour l'évaluation qu'ils ont faite de nos écoles doctorales. Nous sommes heureux qu'ils aient pu voir les nombreux points forts de nos écoles et qu'ils aient pu mettre en avant des manquements qui sont autant d'opportunités pour la construction de notre projet doctoral commun.

Nos écoles doctorales, mises en place dans le cadre du PRES Limousin Poitou Charentes, ont porté leurs fruits : nous avons construit de véritables écoles partagées, thématiquement cohérentes avec quelques actions en commun. Elles étaient toutefois limitées, compte tenu d'un PRES qui n'était pas en mesure de porter une politique commune forte. La distance entre Poitiers et Limoges ne permet pas de nous considérer comme un site unique au sens du HCERES. De plus les politiques d'aide aux universités et écoles des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes étaient notablement différents. Cette situation a limité les possibilités de convergence.

Nous souhaitons désormais, à travers la ComUE, travailler ensemble à une véritable politique fédératrice. Nos écoles doctorales ne sont plus *partagées*, elles sont *communes*. Les directeurs des écoles doctorales ne sont pas nommés par leur établissement de rattachement principal, mais d'un commun accord par le Conseil des Membres de l'UCLdV. La ComUE a été dotée d'un budget propre en matière de formation doctorale et elle porte des formations communes, notamment la préparation à la pédagogie et les formations thématiques. De plus, l'UCLdV engage également des ressources humaines dans le cadre de sa politique doctorale : un ingénieur de recherche coordinateur, un ingénieur d'étude développeur informatique, bientôt un(e) assistant(e) ingénieur(e) pour le suivi des formations en central et 8 secrétaires d'école doctorale qui seront en poste dans les établissements.

Les comités d'évaluation ont souvent noté le manque de cohérence entre les établissements, au sein même des écoles doctorales. Ce message a été entendu et ces questions alimenteront les principaux axes de discussion et de travail des mois à venir. Nous avons prévu, en premier lieu, d'organiser une

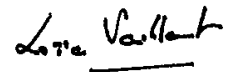
consultation étendue afin de déterminer les priorités pour mettre en œuvre cet objectif de convergence et dans quel calendrier. Cette dynamique sera portée par le conseil des membres de la ComUE et sera alimentée par les réflexions au sein du Conseil pour la Formation Doctorale qui est notre collègue de site. Le cadrage, qui aura identifié des points de progrès souhaitables, permettra au CFD de travailler à la mise en œuvre progressive des propositions retenues.

Le CFD nous paraît être l'instance la plus adaptée pour identifier les points de convergence possibles. Celui-ci nous a déjà permis, depuis la visite des comités d'évaluation, de rédiger une nouvelle charte doctorale commune, de préparer nos formations à l'éthique et l'intégrité et de concevoir un modèle commun de convention de formation. Nous avons également avancé sur la mise à disposition de sites internet communs pour nos écoles doctorales.

Nous prenons également note d'autres commentaires, par exemple sur le manque de suivi de l'insertion de nos docteurs, l'implication des doctorants dans nos discussions et instances. Ces éléments sont déjà intégrés dans nos réflexions sur la construction de notre politique doctorale commune. Celle-ci débouchera, avant la fin du contrat, à des écoles doctorales ayant une politique propre et autonome, cadrée par la volonté commune de fournir à nos doctorants l'opportunité et une réelle possibilité de succès dans leur formation par la recherche.

L'Université Confédérale Léonard de Vinci a les ressources et l'opportunité de mettre en place une politique doctorale commune et forte. Les Présidents et Directeurs prennent acte des rapports d'évaluation et tiendront compte des recommandations pour conduire des actions concertées à travers le CFD, afin de donner la possibilité aux écoles doctorales de l'UCLdV d'être des structures dotées d'une politique propre et harmonieuse entre les sites.

Pr Loïc Vaillant, Président de l'UCLdV

A handwritten signature in black ink, reading "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style and is positioned below the typed name. A horizontal line is drawn under the signature.



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE  
LÉONARD DE VINCI



Université  
de Limoges



***Réponse à l'évaluation de l'école doctorale 524 Biosanté sur leur  
évaluation par le HCERES.***

Limoges, le 28 septembre 2017

A l'attention du HCERES,

Le bureau de l'école doctorale 524 ne souhaite faire aucune réponse au rapport. Celui-ci est conforme aux informations données oralement par le comité d'évaluation et reflète correctement la situation de l'école doctorale telle que nous l'avons exposé dans notre bilan et nos présentations. Outre les corrections factuelles déjà transmises, nous ne souhaitons pas faire de retour à ce rapport.

Je vous prie de croire, chers collègues, en notre sincère considération,

Bertrand Courtioux  
Directeur de l'école doctorale